

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021

N° CP-2021-9-4-5

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

Résumé : Le 04 février 2019, l'Assemblée départementale du Bas-Rhin approuvait la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2019-2021. Le 21 juin 2019, l'Assemblée départementale du Haut-Rhin faisait de même pour la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, dévoilée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Les Conventions s'articulent autour de trois axes identiques (la prévention des sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance, l'action sociale de proximité et l'insertion), déclinés en différentes fiches actions.

Chaque convention a fait l'objet d'un avenant en janvier 2021 autorisant le report d'exécution des crédits alloués au titre de l'exercice 2020 afin de tenir compte de la situation sanitaire liée à la covid-19 et de ses conséquences sur la réalisation des actions financées au titre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Le rapport d'exécution commun faisant le bilan des actions mises en œuvre et déployées en 2020 a été adopté en Commission Permanente le 31 mai 2021.

Ces conventions tri-annuelles actent pour la période 2019-2021 un engagement financier commun, qui s'élève à 2 231 197,47 € pour l'Etat et le Département du Bas-Rhin et à 1 162 693,62 € pour l'Etat et le Département du Haut-Rhin en 2020. Pour cette année 2020, la Collectivité européenne d'Alsace a dépensé au total 6 096 409,53 € pour l'ensemble des actions menées, soulignant un engagement massif pour aider les plus fragiles et favoriser la cohésion sociale. Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la covid-19, l'enjeu de la pauvreté impose davantage encore de redoubler d'efforts afin de prévenir et d'endiguer le basculement dans la pauvreté des publics fragiles.

Pour cette troisième année de mise en œuvre de la convention, l'Etat prescrit la signature d'un avenant à chaque contrat, impliquant l'intégration de deux nouvelles actions au socle commun des engagements : la formation des travailleurs sociaux dans la contractualisation haut-rhinoise, ainsi que la mobilité dans les deux contractualisations. Ces avenants notifient également les enveloppes financières dédiées à cette nouvelle année d'engagement qui s'élèvent à des montants de :

- de 1 164 941.53 € pour la contractualisation entre l'Etat et le Haut-Rhin,
- de 2 592 351.05 € pour la contractualisation entre l'Etat et le Bas-Rhin

Soit un total de 3 757 292,58 € accordé à la réalisation de l'ensemble des actions de lutte contre la pauvreté de notre collectivité.

Il est proposé d'approuver les avenants 2021 aux Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signées avec l'Etat.

I. Contexte et enjeux des Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en 2020

Le contexte de crise sanitaire lié à la covid-19 ne cesse de rappeler à la Collectivité sa mission de chef de file de l'action sociale et sa place de premier échelon des solidarités de proximité. Dès l'apparition de la pandémie liée à la covid-19, elle a agi avec réactivité pour porter secours aux plus fragiles et protéger l'ensemble des alsaciens.

Cet engagement s'est traduit notamment par l'adoption du Plan d'urgence d'une enveloppe de 200 millions d'euros, véritable Plan Marshall des circuits courts, à destination des acteurs économiques bas-rhinois. Ce fonds économique, mobilisable pour des acteurs publics et privés, a permis de résister à la crise et de jouer un rôle d'amortisseur social qui a agi contre le chômage, la précarité et la pauvreté. Son objectif premier était d'amortir au maximum la crise économique et sociale, en valorisant également les filières locales alsaciennes.

Ce Plan a permis d'apporter un soutien renforcé aux établissements sociaux et médico-sociaux, auxquels 250 000 masques et près de 3 000 litres de solution hydroalcoolique ont pu être fournis chaque semaine au plus fort de la crise sanitaire. Des tablettes numériques ont également été fournies pour que le contact avec les familles des résidents puisse être maintenu. Les associations ont également été soutenues au travers de ce plan par un fonds de 3,85 millions d'euros et une aide individuelle pouvant atteindre 1 500 euros par association dont la crise avait bouleversé l'équilibre financier. 1,2 million d'euros supplémentaires ont en outre été mobilisés pour soutenir les associations qui ont subi des pertes de recettes ou des surcoûts. Enfin, des chèques vacances ont été attribués à 64 000 familles bas-rhinoises. A utiliser prioritairement en Alsace, ce sont jusqu'à 10 millions d'euros qui ont ainsi été mobilisés par le Département du Bas-Rhin pour soutenir les ménages les plus fragiles et permettre aux enfants de bénéficier de sorties culturelles, éducatives et de loisirs tout au long de la période estivale, tout en soutenant l'économie alsacienne.

Le Département du Haut-Rhin s'est également engagé au travers de ses plans d'urgence « Territoire Actif et Solidaire » qui ont permis de mobiliser 120 millions d'euros à destination des acteurs locaux. L'accompagnement des personnes fragiles s'est traduit par la mise en place d'un fonds de soutien destiné à l'achat d'équipements en matériel médical et paramédical pour les EHPAD et les services d'aides à domicile, mais aussi par un fonds alsacien d'urgence pour les associations, doté de 2 millions d'euros, créé pour accorder des aides départementales exceptionnelles notamment aux partenaires de la solidarité et de l'insertion. Un soutien a ainsi pu être apporté particulièrement aux épiceries sociales et

restaurants sociaux afin d'agir sur les besoins fondamentaux des personnes les plus fragilisées par la crise, et une action de soutien au secteur associatif a également permis de créer 100 « jobs d'été solidaires » à destination des 18 à 25 ans. Les jeunes sont en effet les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire sont nombreuses : pertes de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne. Ils sont confrontés à des difficultés accrues pour entrer dans le monde du travail lorsqu'ils ne bénéficient pas de relais familiaux ou d'un réseau suffisant. Ce dispositif a permis d'apporter un soutien financier bienvenu à ces jeunes, mais aussi de leur offrir une expérience humaine et professionnelle avec la possibilité de trouver un travail rémunéré pendant la période estivale, tout en effectuant des missions à haute valeur sociale, puisque les emplois créés ont été destinés à des associations œuvrant dans les champs de l'insertion, de l'aide alimentaire et de l'éducation à l'environnement.

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace se poursuit et depuis le début de l'année 2021, le principe des jobs solidaires étudiants a été étendu. Un soutien est ainsi offert aux partenaires associatifs auxquels les bénévoles font défaut, ainsi qu'aux services de la Collectivité dans le cadre de la mise en place du standard pour la prise de rendez-vous de vaccination ainsi que pour l'accueil du public au vaccinodrome de Strasbourg et pour la gestion des aides accordées dans le cadre du dispositif spécifique du Fonds de Solidarité Logement exceptionnel covid.

II. 2020 : une deuxième année de déploiement des conventions bouleversée mais fructueuse

Durant cette deuxième année de mise en œuvre, certaines actions ont été fortement impactées par le contexte sanitaire, à l'instar des actions collectives destinées aux bénéficiaires du RSA ou aux jeunes approchant de la majorité et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les règles de distanciation ont rendu indispensables certaines adaptations de forme pour plusieurs actions. Si toutes ne se sont pas déroulées sous les formats initialement prévus, chaque partenaire a néanmoins trouvé les moyens de proposer des solutions efficaces. La possibilité offerte par les avenants signés avec l'Etat qui autorisent l'utilisation d'une partie des crédits 2020 au premier semestre 2021 a également permis à l'ensemble des projets prévus par les conventions de se tenir dans les meilleures conditions au regard du contexte. Compte tenu de cette situation, la consommation de l'enveloppe financière 2020 n'a toutefois pas été totale. Le tableau ci-dessous recense les actions qui se sont déployées en 2020 ou ont été poursuivies au premier semestre 2021 au titre des engagements 2020 :

Les actions du socle commun d'engagement et les actions cofinancées		
Axe 1 : Prévenir toutes les « sorties sèches » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	Axe 2 : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux	Axe 3 : Insertion des allocataires du RSA
Dans le Bas-Rhin		
Poursuite du travail d'accompagnement à l'accès à la majorité au travers de la mise en place d'ateliers « bientôt majeur » dans les établissements d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance.	Poursuite de la construction d'une dynamique partenariale assurant une meilleure coordination des acteurs pour l'accueil du public à moins de 30 minutes de distance de leur lieu de résidence.	Orientation vers l'activité d'abord. Garantie du juste droit aux bénéficiaires du RSA et maintien des droits pendant la crise sanitaire. Déploiement du Service Public de l'Insertion et de

	<p>Garantie de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de tous les usagers à 360°.</p> <p>Rénovation du travail social en faveur d'un accompagnement global de la personne notamment à travers un cycle de conférences en travail social.</p>	<p>l'Emploi sur l'ensemble du périmètre bas-rhinois pour une prise en charge plus rapide et plus efficace des nouveaux bénéficiaires du RSA.</p>
Dans le Haut-Rhin		
<p>Signature d'une charte tripartite avec la CAF et les services de l'Etat dans une démarche volontariste complémentaire à la stratégie pauvreté et ambitieuse sur les plans de l'accès au logement et de l'accès aux droits des jeunes majeurs.</p>	<p>Garantie de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de tous les usagers à 360°</p> <p>Rénovation du travail social en faveur d'un accompagnement global de la personne notamment à travers la mise en œuvre de la démarche de référent de parcours.</p>	<p>Renforcement des réorientations des bénéficiaires du RSA vers un accompagnement professionnel.</p>
Les actions d'initiative départementale pour penser, agir et tester en local		
Dans le Bas-Rhin		
<p>Poursuite de l'expérimentation : écrivain public numérique</p> <p>Equipe mobile santé précarité</p> <p>Mise en cohérence d'actions déjà déployées par leur inscription dans une stratégie globale contribuant à 360° à la lutte contre la précarité : Un acteur, un toit ; jardins solidaires, bilans de santé territorialisés, équipe spécialisée « ménages à droits incomplets ».</p>	<p>La réactivation d'actions par le renforcement de leur dynamique partenariale et le suivi de leur déploiement : contrats locaux de santé médico-sociaux ; renforcement de l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux.</p>	<p>Actions d'inclusion sociale et professionnelle (anciennement FAPI) : certaines d'entre elles ont été reportées à des conditions de mise en œuvre plus propices, et d'autres se sont poursuivies et/ou ont été renouvelées dans leur format :</p> <p>Pluches solidaires, Programme Booster par Unicités, Accompagnement renforcé vers l'emploi (jeunes de moins de 30 ans ; diplômés Bac+5...), Ateliers de l'engagement bénévole...</p>
Dans le Haut-Rhin		
<p>Actions visant à favoriser le logement et l'autonomie des jeunes majeurs</p>	<p>Soutien aux épiceries sociales et aux restaurants sociaux</p>	<p>Conseillers relais entreprises Ambassadeurs du bénévolat Jobs d'été solidaires</p>

III. 2021/2022 : une démarche renforcée pour la dernière année de déploiement des conventions

Dans l'instruction du 19 mars 2021 relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021, l'Etat annonce que « *L'accroissement de la pauvreté lié à la crise sanitaire rend encore plus impératif le déploiement accéléré des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté* ». Ce souhait se traduit d'une part par la reconduction en 2021 des actions du socle commun d'engagements et d'autre part par des ajustements, par voie d'avenant à la convention initiale, qui correspondent à l'intégration de trois nouvelles actions concernant :

- Le renforcement et la valorisation du travail social avec l'intégration d'une nouvelle action de **formation des travailleurs sociaux** au socle commun des engagements dans les deux conventions. Le Département du Bas-Rhin était d'ores et déjà engagé sur ce volet avec des actions portant sur l'aller-vers, le counseling, la méthodologie de projet, les informations préoccupantes et le Projet pour l'enfant, la formation au système d'information lié au Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. En 2021, la Collectivité souhaite étendre les actions de formation de façon uniforme à l'ensemble de ses professionnels. Les sujets de travail sont nombreux. Le cycle de conférences en travail social initié par le Département du Bas-Rhin se poursuivra sur des thématiques d'actualité visant à outiller tous les professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace pour qu'ils puissent faire face aux évolutions de la société. Une formation à la démarche de référent de parcours se mettra en place plus spécifiquement pour les équipes haut-rhinoises, et une action de formation commune portera sur la démarche de développement du pouvoir d'agir des personnes accueillies par les services de la Collectivité européenne d'Alsace.

- Une action de soutien à la **mobilité des bénéficiaires du RSA**, proposant la prescription de diagnostics mobilité individuels. Cette action doit permettre de lever les freins à la mobilité des personnes éloignées de l'emploi. Les financements accordés par l'Etat sur ce point permettront à la Collectivité de proposer des diagnostics mobilité individuels à 109 bénéficiaires du RSA sur le périmètre du Bas-Rhin et à 51 bénéficiaires du RSA sur le périmètre du Haut-Rhin.

- Une action portant sur les **jobs solidaires étudiants** qui permettent de répondre aux enjeux actuels liés à la crise sanitaire tout en soutenant nos partenaires associatifs et qui sera intégrée aux deux conventions en cours.

L'ensemble de ces actions développées de façon commune et concertée permettra d'asseoir la dimension alsacienne nécessaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté dans l'attente d'une prochaine contractualisation unique à l'échelle de la CeA qui devrait être négociée en 2022.

Enfin les présents avenants doivent également notifier les crédits accordés par l'Etat à la Collectivité européenne d'Alsace pour cette dernière année de déploiement de chaque convention, ces crédits étant conditionnés par les résultats obtenus en 2020. L'enveloppe financière octroyée par l'Etat pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 s'élève à un montant de :

- 1 164 941,53 € au titre de la convention Etat/Haut-Rhin,
- 2 592 351,05 € au titre de la convention Etat/Bas-Rhin.

Soit un soutien financier total de 3 757 292,58 €. Des dépenses d'un montant équivalent seront réalisées par la Collectivité afin de parvenir à l'atteinte des objectifs définis par les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui ont été conclues pour la période de 2019 à 2021.

Le montant des recettes sera versé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 : P148 O001 (74-74718-420).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 20 décembre 2018 entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin (auquel la Collectivité européenne d'Alsace est désormais substituée), joint au présent rapport,
- d'approuver l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 25 juin 2019 entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin (auquel la Collectivité européenne d'Alsace est désormais substituée), joint au présent rapport,
- de préciser que le montant des recettes sera versé sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 : P148 O001 (74-74718-420).
- et de m'autoriser à signer ces avenants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY